

Réunion du 28 septembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 83
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (suppléant de M. Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Pierre ZIEGLER, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Gérard IRIART (pouvoir à Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Jean-Louis GROUSSET (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

RAPPORT N° 2 : DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA TROISIEME EXTENSION DE LA PLATEFORME CHEMSTART'UP A LACQ

Rapporteur : M. Henri POUSTIS

Par décision du Président n°2020-096-DE en date du 23 avril 2020, prise par délégation du conseil communautaire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, ont été approuvés le pré-programme, le montant prévisionnel (3 842 200 € HT), et le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur « esquisse+ » pour la troisième extension de la plateforme Chemstart'up à Lacq.

La procédure de concours s'est déroulée conformément à l'article L 212 R 2162-15 à R 2162-26 et R 2172-1 à R 2172-6 du code de la commande publique.

Ainsi, un avis de concours a été publié le 30 avril 2020 pour une remise des candidatures le 3 juin 2020.

Le jury de concours, en sa séance du 11 juin 2020, a examiné l'ensemble des 37 candidatures reçues selon les critères prévus au règlement de concours :

- qualifications et qualités du candidat (compétences humaines et moyens) (60 %),
- qualité des références fournies (40 %)

et a rendu une proposition de classement et un avis motivé sur ces dernières.

Au regard de l'avis rendu par le jury, la liste des candidats admis à concourir, arrêtée le 15 juin 2020, est la suivante :

- Gauche Muru Dupacq / Cobet / Ingecobat,
- Espagno Milani / Terrell / So.Co.Ner / Itud / Idtec Projet De Ville,
- Lejeune & Moureaux / Oteis / Labadiolle.

En séance du 10 septembre 2020, le jury de concours a évalué de manière anonyme les 3 projets remis, en a vérifié la conformité et en a proposé un classement fondé sur les critères figurant au règlement de concours listés ci-après :

- La qualité de la réponse au programme (55 %),
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (45 %)

Le classement proposé par le jury à l'unanimité est le suivant :

- 1^{er} : Projet équipe C : Lejeune & Moureaux / Oteis / Labadiolle,
- 2^{ème} : Projet équipe A : Espagno Milani / Terrell / So.Co.Ner / Itud / Idtec Projet De Ville,
- 3^{ème} : Projet équipe B : Gauche Muru Dupacq / Cobet / Ingecobat

Conformément à l'avis motivé du jury, il est donc proposé de désigner l'équipe Lejeune & Moureaux / Oteis / Labadiolle, lauréate du concours.

Concernant la suite de la procédure, un avis de résultat de concours sera publié et un marché de maîtrise d'œuvre attribué par la commission d'appel d'offres sera négocié avec le lauréat du concours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **désigne** le groupement Lejeune & Moureaux / Oteis / Labadiolle, lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Ma

Patrice LAURENT

